

LA FICHE DE SALAIRE ÉLECTRONIQUE

La fiche de salaire électronique vous offre de nombreux avantages :

- **Rapide et gratuite** Vous ne devez pas attendre que votre employeur distribue les fiches de salaire, vous les recevrez immédiatement en ligne. Ce service est entièrement gratuit.
- **Sécurisée** Vos documents salariaux seront envoyés sur un compte dont vous êtes le titulaire.
- **Efficace** Vos fiches de salaire seront conservées durant toute votre occupation et jusqu'à 5 ans après la fin de votre dernier contrat d'emploi (si vous choisissez l'option IZIMI, vos documents salariaux sont conservés à vie). Vous avez ainsi tous vos documents salariaux en un seul endroit, ce qui facilitera par exemple votre déclaration d'impôts.

Comment cela fonctionne-t-il?

OPTION 1 : via IZIMI

Pour commencer avec Izimi, vous devez d'abord créer un compte ou un coffre-fort :

<https://www.izimi.be/fr/creez-votre-compte-izimi/>.

Après avoir suivi ces étapes, vous recevrez un mail à l'adresse mail que vous avez fournie pour vous connecter à votre compte.

Allez dans « Services » et cliquez sur « Connectez-vous avec nos partenaires » (+ « établir une connexion » dans la fenêtre suivante) pour créer une connexion pour la fiche de paie électronique. Pour cela, vous avez besoin du numéro unique d'employé, ce numéro se trouve sur chaque fiche de paie émise via le SSN.

Une fois la connexion confirmée, vous recevrez les documents salariaux via IZIMI. Vous trouverez plus d'informations sur la réception des documents salariaux via Izimi sur <https://www.izimi.be/fr/partenaires/ssn/>.

Si vous choisissez IZIMI, vous n'avez pas besoin de nous fournir quoi que ce soit ou de nous en informer.

OPTION 2 : via e-documents SSN

Renvoyez-nous le formulaire ci-joint complété et signé par e-mail à info@ssn.be et nous nous occupons de vous fournir les identifiants pour accéder à vos documents salariaux.

L'envoi électronique sera alors activé à compter du prochain calcul des salaires et concernera aussi votre fiche fiscale ainsi que votre compte individuel qui seront envoyés dans les délais imposés par la législation.

Toutefois, dans le cas où vous ne seriez pas convaincu des avantages, vous pourriez vous désinscrire à tout moment en envoyant un simple email à info@ssn.be. Vos fiches de salaire seront envoyés à votre employeur, qui vous les remettra en 'version papier'.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Réception des documents salariaux par voie électronique

Le Secrétariat Social des Notaires de Belgique a mis en place un système de réception électronique des documents liés aux traitements des salaires des membres du personnel d'une entreprise.

Les documents envoyés électroniquement sont déposés sur une plateforme accessible via des identifiants personnels et confidentiels.

Vous souhaitez recevoir vos documents par voie électronique ? Renvoyez ce formulaire complété et signé au SSN par e-mail à info@ssn.be

Je souhaite que le Secrétariat Social des Notaires (SSN) m'envoie sur un compte sécurisé mes documents liés à mes futurs salaires et j'accepte de communiquer au SSN les informations suivantes me concernant afin que celles-ci soient utilisées pour la création de ce compte personnel.

NOM :	
PRENOM :	
ADRESSE E-MAIL PRIVEE :	
VOUS AVEZ DEJA UN COMPTE?	Confirmez votre nom d'utilisateur :

Signature du travailleur,
(à précéder de la mention pour accord)

Protection de vos données personnelles

Le Secrétariat Social des Notaires asbl, ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue de la Montagne, 30-34, inscrit à la BCE sous le numéro 0408.528.663, traite les données à caractère personnel que vous fournissez via le formulaire, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données sont traitées exclusivement sur la base de votre consentement, dans le but de vous permettre d'accéder à la plateforme e-services et de recevoir vos documents salariaux via un compte sécurisé. Votre compte restera actif jusqu'à cinq ans après votre dernière connexion, puis sera définitivement supprimé.

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment en demandant à ne plus recevoir vos documents salariaux par voie électronique. Cette demande doit être adressée par écrit à l'adresse : info@ssn.be.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par le SSN à l'adresse suivante : Privanot asbl, Rue de la Montagne 30, 1000 Bruxelles, Tél. : 02/500.14.15, Email : info@privanot.be. Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Tél. : 02/274.48.00, Email : contact@apd-gba.be. »